



**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 JUIN 2021**

Nombre de membres composant le Conseil 33
Nombre de membres présents à la séance 29
Nombre de membres représentés 4
Nombre de membres non représentés 0

Le lundi 28 juin 2021 à 18h30 les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal.

ETAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Carine HAHN, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETTELLE, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Madame Hélène DANESI, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Monsieur Laurent OTTAVI donne procuration à Monsieur Frédéric GOMES, Monsieur Jean-Pierre AYOUB donne procuration à Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Areski OUDJEBOUR donne procuration à Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Madame Sylvie MERCIER donne procuration à Monsieur Maxence GEORGEAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Chantal ALLAIN

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Monsieur Francis SELLAM

DELIBERATION N° 11

BUDGET ANNEXE DU CINÉMA - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

PREAMBULE - Madame Chantal ALLAIN, 6ème Adjointe au Maire déléguée à la jeunesse et au handicap

Mes chers collègues,

Vous venez d'approuver le compte de gestion du budget annexe du cinéma pour l'exercice 2020 établi par le comptable public. Je vous propose maintenant d'adopter le projet de compte administratif du même exercice. Ce document comptable établi par l'ordonnateur constate les résultats de l'exercice budgétaire 2020 par rapport au budget primitif voté pour le même exercice et aux modifications de crédits délibérées dans les mêmes formes.

Après vérification de la concordance avec les écritures du comptable public, le compte administratif

2020 du budget annexe du cinéma présente les résultats suivants :

Réalisations 2020	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	106 875,42	106 875,42	0,00
Section d'investissement	2 797,94	70 986,81	68 188,87
Total	109 673,36	177 862,23	68 188,87

Il n'y a pas de restes à réaliser ni en dépenses, ni en recettes.

L'excédent global de clôture est de 68 188,87 €.

Les réalisations 2020 du budget annexe du cinéma se décomposent ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement sont constituées et ont évolué de cette manière :

Chapitre	BUDGET	REALISE	% de	BUDGET	REALISE	% de	variation CA/CA	
	2019	2019	réalisation	2020	2020	réalisation	montants	%ge
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	42 360,00	41 269,98	97,43	42 520,00	25 972,07	61,08	-15 297,91	-37,07
012 CHARGES DE PERSONNEL	48 000,00	47 628,41	99,23	77 000,00	77 000,00	100,00	29 371,59	61,67
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	60,00	60,00	100,00	200,00	30,00	0,15	-30,00	-0,50
Total des dépenses réelles de fonctionnement	90 420,00	88 958,39	98%	119 720,00	103 002,07	86%	14 043,68	15,79%
042 OPERATIONS D'ORDRE	6 400,90	6 400,90	100,00	3 873,89	3 873,35	99,99	-2 527,55	-39,49
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	96 820,90	95 359,29	98,49	123 593,89	106 875,42	86,47	11 516,13	12,08

En 2020, les dépenses de fonctionnement se sont établies à 106 875,42 € en hausse de 12 % par rapport à l'an dernier, soit une hausse de 11 516,13 €.

Malgré la fermeture du cinéma, les charges de personnel ont augmenté (+ 29 372 €) et représentent le principal poste de dépense budgétaire en 2020.

Les agents ont continué à être rémunérés en totalité (y compris les vacataires) par la commune. Une nouvelle clé de répartition des charges de personnel entre le budget de la Ville et celui du Cinéma a par ailleurs été adoptée avant la crise sanitaire pour tenir compte de la réalité des missions que les agents accomplissent pour le compte de la Ville, du Cinéma et de la Scène Prévert.

La crise sanitaire a par ailleurs entraîné une baisse des charges courantes (- 15 298 €), compte tenu de la fermeture du cinéma pendant une partie importante de l'année 2020.

Parmi ces dépenses on retrouve principalement les postes budgétaires suivants :

- locations mobilières (6135) : 14 862,82 € pour la location des films et la location du terminal bancaire
- maintenance (6156) : 4 165,75 € pour l'abonnement de ligne ADSL (permettant de recevoir les films dématérialisés) et la maintenance du logiciel de billetterie et du vidéo-projecteur
- affiches et flyers (6236) : 1 973,98 € pour les supports de promotion de la programmation
- impôts et taxes (637) : 1 136,49 € pour les redevances et taxes sur les entrées en salle, telles que SACEM, CNC...

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	BUDGET 2019	REALISE 2019	% de réalisation	BUDGET 2020	REALISE 2020	% de réalisation	variation CA/CA montants	%ge
70 PRODUITS DES SERVICES	41 820,00	51 344,04	122,77	35 000,00	19 220,84	54,92	-32 123,20	-62,56
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	53 545,34	42 559,69	79,48	86 515,95	85 576,64	98,91	43 016,95	101,07
Total des recettes réelles de fonctionnement	95 365,34	93 903,73	98%	121 515,95	104 797,48	86%	10 893,75	11,60%
042 OPERATIONS D'ORDRE	1 455,56	1 455,56	100,00	2 077,94	2 077,94	100,00	622,38	42,76
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	96 820,90	95 359,29	98,49	123 593,89	106 875,42	86,47	11 516,13	12,08

En 2020, les recettes de fonctionnement sont arrêtées à hauteur de 19 220,84 € et sont en forte baisse compte tenu des périodes de fermeture.

En conséquence, la subvention d'équilibre a été doublée ; elle s'élève à 104 797,48 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	BUDGET 2019	REALISE 2019	% de réalisation	BUDGET 2020	REALISE 2020	% de réalisation	variation CA/CA montants	%ge
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	17 685,00	0,00	0,00	17 685,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	48 708,46	0,00	0,00	50 504,41	0,00	0,00	0,00	0,00
040 OPERATIONS D'ORDRE	1 455,56	1 455,56	100,00	2 077,94	2 077,94	100,00	622,38	42,76
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	0,00	0,00	720,00	720,00	100,00	720,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	67 849,02	1 455,56	2,15	70 987,35	2 797,94	3,94	1 342,38	92,22

En 2020, il n'y a pas eu de dépense d'investissement.

Le remboursement de l'avance pour travaux apportée par le CNC pour un montant de 17 685,00 € qui avait été prévu au budget n'a toujours pas été appelé par notre partenaire.

De plus, lors du passage au cinéma numérique, le cinéma avait perçu une subvention d'investissement de la part du budget principal de la commune. Cette subvention fait l'objet d'une reprise d'amortissement durant 15 ans à hauteur de 2 077,94 € par an (chapitre 040 – Opération d'ordre de transfert entre sections).

Enfin, des opérations patrimoniales ont été réalisées pour mettre à jour l'actif du cinéma (720 €). Ce montant est neutre budgétairement, car la même somme est inscrite en recette d'investissement.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	BUDGET 2019	REALISE 2019	% de réalisation	BUDGET 2020	REALISE 2020	% de réalisation	variation CA/CA montants	%ge
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	61 448,12	61 448,12	100,00	66 393,46	66 393,46	100,00	4 945,34	8,05
040 OPERATIONS D'ORDRE	6 400,90	6 400,90	100,00	3 873,89	3 873,35	99,99	-2 527,55	-39,49
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	0,00	0,00	720,00	720,00	100,00	720,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	67 849,02	67 849,02	100,00	70 987,35	70 986,81	100,00	3 137,79	4,62

Les recettes d'investissement proviennent uniquement du solde d'exécution d'investissement reporté d'année en année (66 393,46 €) et de la dotation aux amortissements pour un montant de 3 873,35 €.

Suite à cette restitution détaillée de la réalisation comptable durant l'année, je vous propose donc d'approuver les résultats constatés au compte administratif 2020 du budget annexe du cinéma et de confirmer l'affectation du résultat arrêté provisoirement.

Principaux textes réglementaires	- articles L.2311-5 et R.2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales - articles L.1612-12, L.2121-14 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales - nomenclature comptable M14
Principaux documents de référence	- projet de compte administratif 2020 – budget annexe du cinéma

A reçu un avis favorable en Commission Finances, Solidarité et Sécurité du 21/06/2021

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré par :

Pour	23	Monsieur Francis SELLAM (liste "joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (liste "joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (liste "joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (liste "joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (liste "joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (liste "joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (liste "joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (liste "joinville avec vous"), Monsieur Brahim BAHMAD (liste "joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (liste "joinville avec vous"), Monsieur Laurent OTTAVI (liste "joinville avec vous"), Monsieur Jérôme TAGNON (liste "joinville avec vous"), Madame Carine HAHN (liste "joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (liste "joinville avec vous"), Madame Stéphanie BRANCO (liste "joinville avec vous"), Monsieur Frédéric GOMES (liste "joinville avec vous"), Madame Murielle VILLETTELE (liste "joinville avec vous"), Madame Béatrice NICOLAS-DARROU (liste "joinville avec vous"), Monsieur Jean-Pierre AYOUB (liste "joinville avec vous"), Madame Séverine DOS SANTOS (liste "joinville avec vous"), Monsieur Julien KARAM (liste "joinville avec vous"), Monsieur Guillaume LEVANNIER (liste "joinville avec vous"), Madame Laura MANACH (liste "joinville avec vous")
Contre	4	Monsieur Jean-François CLAIR (liste "jaji j'agis j'innove pour joinville-le-pont"), Madame Sylvie MERCIER (liste "jaji j'agis j'innove pour joinville-le-pont"), Monsieur Maxence GEORGEAUD (liste "jaji j'agis j'innove pour joinville-le-pont"), Monsieur Tony RENUCCI (liste "jaji j'agis j'innove pour joinville-le-pont")
Abstention	5	Madame Hélène DANESI (EELV Joinville Autrement), Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Areski OUDJEBOUR (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Philippe PLATON (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais")

Article 1^{er} : Approuve le compte administratif pour l'exercice 2020 du budget annexe du cinéma, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	0,00 €
Résultat antérieurement reporté en section de fonctionnement	0,00 €
Résultat de clôture de l'exercice 2020	0,00 €
Section d'investissement	
Résultat de l'exercice	1 795,41€
Résultat antérieurement reporté en section d'investissement	66 393,46 €
Résultat de clôture de l'exercice 2020	68 188,87 €

Article 2 : Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Article 3 : Reconnaît l'absence de restes à réaliser.

Article 4 : Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Article 5 : Conformément à l'article L.2311-5 du Code général des collectivités territoriales, et compte tenu de l'absence de besoin de financement de la section d'investissement (réalisations majorées du solde des restes à réaliser), confirme l'affectation suivante :

- Résultat de fonctionnement (compte 002) 0,00 €

Article 6 : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

Je soussigné, Maxime OUANOUNOU, Adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :

Affichée le: 30 JUIN 2021

Télétransmise au contrôle de légalité le :

29 JUIN 2021

A Joinville-le-Pont le : 01 JUL. 2021



